

Adresse de la commune de Nevers, qui se félicite de ce que les représentants ont échappé à l'attentat, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Nevers, qui se félicite de ce que les représentants ont échappé à l'attentat, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 308-309;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14037_t1_0308_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

courage du brave Geoffroi; tous ont juré de l'imiter et de faire de leurs corps un rempart pour défendre les braves représentants du peuple. Oui! nous l'avons tous juré; restez à votre poste et si nous sommes éloignés de vous, nous vous prouverons que nos cœurs ne le sont pas et que nous sommes toujours prêts à marcher pour la prospérité de la République et la sûreté de ses représentants ».

BOQUIN, CABARET, LOUVEAU, CHEVALING, MEIRE, PHILIPON, NIGON, BARDE, MARTINET, MENON, GIREL, RABUTEAU, BALU, VEHERT, HERTAIRE, LETELLIER, MÉTIVET, VOUDIER, DELANOUE, MOR-MON.

43

Le conseil-général de la commune de Chartres, département d'Eure-et-Loir, écrit: l'Être-Suprême veille sans cesse sur les destinées de la patrie; la vertu vient de triompher du crime et les amis du peuple sont préservés. Il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chartres, 9 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Deux de vos collègues viennent d'échapper aux coups de vils assassins; oui! l'Être-Suprême veille sans cesse sur les destinées de la patrie; la vertu triomphera du crime; les traîtres seront punis, les amis du peuple préservés.

Fermes à vos postes, malgré les ennemis du bien public, vous conduirez le vaisseau de la République au port de la liberté et de l'égalité. S. et F. ».

JUDEL (*maire*), PARFAIT, HACHE, BONU, SUPORTAL, PHILIPPE, FOURÉ, COUBRE, BOUTROUX, PIERRE, SEVIN, SEMEN, DUVAL, PELLERIN, BOUQUIN.

44

La société populaire et le conseil-général de la commune de Nogent-Roule-Bois, ci-devant le Roi, département d'Eure-et-Loir, disent qu'ils rendent grâce à l'Être-Suprême de ce qu'il a paré les coups qui menaçaient les jours de Robespierre et Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Nogent-Roullebois, s.d.] (4).

« Citoyens représentants,

Nous venons d'apprendre l'horrible assassinat commis en la personne d'un des plus fidèles représentants de la nation; un mouvement d'horreur et d'indignation a saisi tous les esprits, mais

(1) P.V., XXXIX, 16. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 264.

(2) C 305, pl. 1147, p. 20.

(3) P.V., XXXIX, 17. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) C 306, pl. 1160, p. 32.

l'indignation a été portée à son comble en apprenant que le monstre qui avait enfanté ce projet parricide, avait aussi voulu porter sa main meurtrière sur un autre représentant qui n'est pas moins l'appui de la République que l'effroi des tyrans coalisés qu'elle va bientôt exterminer.

Grâces soient rendues à l'Être Suprême d'avoir paré les coups qui menaçaient les jours précieux de ces deux représentants. Robespierre, tu reçois le prix de l'hommage éclatant que tu lui as rendu dans ton rapport sublime. La Convention qui l'a consacré par son décret immortel, partage avec toi ce bienfait. Heureux ceux qui, pénétrés de ta morale, admettent un dieu rémunérateur et vengeur. Cette divine morale, Citoyens représentants, est la source de la probité et de la vertu que vous avez mises à l'ordre du jour. Elle électrise et vivifie les autorités constituées et les sociétés populaires.

Quelle brillante destinée est réservée à une nation qui peut compter autant de têtes pour l'éclairer que de bras pour la défendre ».

BROCHETON (*maire et présid. de la Sté popul.*), HÉBERT, LAPLANCHE, GRIBON, HÉBERT, MARCHAND, PERCHERON, CHAMPDAVOINE, [et 1 signature illisible].

45

Le conseil-général de la commune de Nevers, département de la Nièvre, écrit que la joie que lui faisoient éprouver les victoires de la République vient d'être troublée par la nouvelle des dangers qu'ont courus Robespierre et Collot-d'Herbois; il invite la Convention à continuer ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nevers, 7 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Au milieu de la joie de nos victoires et de l'espérance de plus grandes victoires encore, au milieu de nos efforts religieux pour l'exécution du gouvernement révolutionnaire, notre seul appui contre les tyrans et les traîtres, un grand attentat est annoncé aux amis de la liberté, aux magistrats du bon peuple de cette cité. Représentans, ce n'est pas la liberté qu'ils ont voulu frapper, les scélérats, ils ne sauraient l'atteindre. Ils ont voulu coucher dans la tombe deux de ses plus intrépides enfans, Robespierre et Collot d'Herbois! Vivez à jamais purs et sans tache, vivez pour aider la Convention nationale jusqu'à la fin de ses travaux. Veillez nuit et jour sur les détenus de la République, et mourez ensuite pleins de gloire et de renommée. Convention nationale! Montagne inexpugnable! sauvez nous, comptez sur nous, demandez nous tous les sacrifices; rien ne nous coutera pour assurer la République et toutes les vertus qui fonderont sa durée éternelle.

(1) P.V., XXXIX, 7. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t); M.U., XL, 264.

(2) C 305, pl. 1147, p. 22.

Vive la République ! vive la Montagne ! S. et F. ».

FLAMEN (*maire*), GROSLARD, PARENT, BOISOT, DOIT, SERIZIER, MARLIN [et 9 signatures illisibles].

46

Les administrateurs et l'agent national provisoire du district de Limoges, département de la Haute-Vienne, écrivent que les habitants de leur district croient si peu aux revenans, que des biens d'émigrés et condamnés, estimés 1,437,204 liv., ont été vendus 2,642,005 liv., et qu'enfin 5 lots, estimés 15,833 livres, viennent d'être vendus 70,820 liv. Ils invitent la Convention à rester à son poste

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

47

L'administration du district de Grasse, département du Var, annonce que depuis 7 mois, 464 adjudications de biens d'émigrés ont eu lieu; que leur estimation étoit de 970,253 liv., et qu'elles ont produit une somme de 2,745,745 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

48

L'agent national provisoire du district de Quingey, département du Doubs, annonce qu'un domaine estimé 47,884 liv., a été vendu le 1^{er} de ce mois 166,260 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

49

Le conseil-général de la commune de Montereau-Faut-Yonne, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention de l'hommage public qu'elle a rendu à l'Être-Suprême, et remercie cet Être-Suprême de la protection qu'il vient d'accorder si visiblement au peuple français en la personne de ses représentans Robespierre et Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIX, 17. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 264; C. Eg., n^o 656.

(2) P.V., XXXIX, 17. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 264.

(3) P.V., XXXIX, 18. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 263.

(4) P.V., XXXIX, 18. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t).

[Montereau, 9 prair. II] (1).

« Citoyens représentans,

Au moment où nous votions une adresse pour vous féliciter des hommages que vous rendiez à l'Être Suprême, nous avons appris qu'il protégeait les jours des républicains qui se sont déclarés hautement ses adorateurs. Que les traîtres et les assassins tremblent, leurs complots seront toujours déjoués. L'Éternel s'est déclaré contre eux. Le conseil général de la commune de Montereau le bénit de ses bienfaits envers une République que nous chérissons tous. S. et F. ».

VARIPONT (*maire*), JAUVEL (*agent nat.*), FAREST, ROBERT, FOUCAUT, BRULLEY, GUILLAUME [et 13 signatures illisibles].

50

Les membres composant la société populaire de Montfaucon, département de la Haute-Loire, expriment la douleur qu'ils ont ressentie en apprenant les calomnies répandues sur le représentant du peuple Solon Reynaud, et en sollicitent le prompt retour dans leur département, d'autant plus nécessaire qu'ils sont entourés de scélérats qui cherchent à exciter parmi eux la guerre civile.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

51

La société populaire d'Indre-Libre, ci-devant Château-Roux, département de l'Indre, écrit à la Convention nationale que le représentant du peuple Michaud a épuré toutes les autorités constituées; que le plus grand nombre d'entr'elles n'avoit pas cessé de mériter dans ce département; que la raison et la liberté sont devenues les seuls objets du culte public, et que c'est à ses soins, à son zèle et à son exemple qu'on doit la propagation rapide de l'esprit révolutionnaire.

En applaudissant aux travaux de ce représentant, elle regrette de les voir cesser si promptement, et demande, au nom du bien public et de tous les bons citoyens de ce département, que sa mission soit prorogée.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

52

Le comité de surveillance de Quimper, département du Finistère, instruit la Convention nationale que la proclamation du représentant Lecarpentier dans le département du Finistère, vient d'y opérer un effet salutaire; la majeure

(1) C 305, pl. 1147, p. 23.

(2) P.V., XXXIX, 18.

(3) P.V., XXXIX, 18.